



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation et de son affichage :

29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	<b>13</b>	Présents :	<b>08</b>
Nombre d'Administrateurs en exercice :	<b>13</b>	Votants :	<b>08</b>

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULT-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Catherine JOUAN, Nicole LEBON,

**Absents excusés**

Eric FAIVRE, Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Dolores LOPES, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**DELIBERATION**  
**N° 2022 – 03 / 01**

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2015-799 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et notamment son article 242,

**VU** le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**CONSIDERANT** la volonté d'opter pour la nomenclature M57 de manière anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**,

**AUTORISE** le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Dépôt en sous-préfecture le :	23 DEC. 2022
Affichage le :	23 DEC. 2022

Le Président,  
Jean-Pierre MEUR



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 13 décembre 2022.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023

.....  
Date de décision: 13/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022D0301

Identifiant unique de l'acte : 091-269101218-20221213-2022D0301-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2022-03-01.pdf ( 99\_DE-091-269101218-20221213-2022D0301-DE-1-1\_1.pdf )





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation et de son affichage :

29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	<b>13</b>	Présents :	<b>08</b>
Nombre d'Administrateurs en exercice :	<b>13</b>	Votants :	<b>08</b>

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULT-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Catherine JOUAN, Nicole LEBON,

**Absents excusés**

Eric FAIVRE, Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Dolores LOPES, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## DELIBERATION N° 2022-03 / 02

<b>MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>
--

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2007 modifiant les cadences d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

**VU** la délibération 2015-03/01 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2015 modifiant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

**DECIDE** de modifier les cadences d'amortissement des biens entrés dans le patrimoine de la commune à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

COMPTE M57	LIBELLE DU COMPTE	DUREE D'AMORTISSEMENT
	Immobilisation de faible valeur : biens inférieurs à 1 000 €	1 an
<b>Immobilisations Incorporelles</b>		
<b>Logiciels</b>		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

**PRECISE** que la méthode d'amortissement en instruction M57 est le prorata temporis, cette méthode s'applique aux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023.

**FIXE**, par dérogation à l'amortissement au prorata temporis, à 1 000 euros TTC le seuil en dessous duquel les immobilisations entrées à compter du 1er janvier 2023 s'amortissent sur 1 an, cet amortissement se fera au cours de l'année qui suivra l'acquisition.

Certifié exécutoire

Dépôt en sous-préfecture le :	23 DEC. 2022
Affichage le :	23 DEC. 2022

Le Président,  
Jean-Pierre MEUR



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 13 décembre 2022.



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modification de la durée d'amortissement des immobilisations  
corporelles et incorporelles

.....  
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022D0302

Identifiant unique de l'acte : 091-269101218-20221208-2022D0302-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2022-03-02.pdf ( 99\_DE-091-269101218-20221208-2022D0302-DE-1-  
1\_1.pdf )







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation et de son affichage :

29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	<b>13</b>	Présents :	<b>08</b>
Nombre d'Administrateurs en exercice :	<b>13</b>	Votants :	<b>08</b>

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULT-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Catherine JOUAN, Nicole LEBON,

**Absents excusés**

Eric FAIVRE, Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Dolores LOPES, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**DELIBERATION**  
**N° 2022-03 / 03**

**Approbation de la convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « ESSONNE TELEASSISTANCE »**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**CONSIDERANT** qu'un service « ESSONNE TELEASSISTANCE » est proposé par le Département.

**CONSIDERANT** que le schéma départemental de l'autonomie adopté le 26 mars 2018, dans ses orientations, cible notamment le maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes en perte d'autonomie.

**CONSIDERANT** que suite à un appel d'offres, le département a notifié le 16 septembre 2019 l'attribution du marché de téléassistance à la société VITARIS

**VU** la délibération 2022-03-0002, adoptée par l'Assemblée Départementale en date du 7 février 2022 prévoit, de nouvelles dispositions de prise en charge par le département du coût de la prestation de base du dispositif de téléassistance en réservant, à compter du 14 mars 2022,

**VU** la présente convention ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif départemental « Essonne Téléassistance » mis en place dans le cadre de l'aide au soutien à domicile des personnes dépendantes, âgées ou handicapées résidant sur la commune.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « ESSONNE TELEASSISTANCE » ainsi que tous avenants éventuels,

Fait à LA VILLE DU BOIS, le 13 décembre 2022.

Certifié exécutoire

Dépôt en sous-préfecture le :	23 DEC. 2022
Affichage le :	23 DEC. 2022

Le Président,  
Jean-Pierre MEUR



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la convention tripartite relative aux modalités de  
fonctionnement du dispositif départemental "Essonne Téléassistance"

.....  
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022D0303

Identifiant unique de l'acte : 091-269101218-20221208-2022D0303-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de compétences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2022-03-03.pdf ( 99\_DE-091-269101218-20221208-2022D0303-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : 2022-03-03 ANNEXE.pdf ( 73\_CO-091-269101218-20221208-  
2022D0303-DE-1-1\_2.pdf )

Convention Essonne Téléassistance





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Date de la convocation et de son affichage :

29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	13	Présents :	08
Nombre d'Administrateurs en exercice :	13	Votants :	08

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULT-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Catherine JOUAN, Nicole LEBON,

**Absents excusés**

Eric FAIVRE, Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Dolores LOPES, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au Registre.



**DELIBERATION**  
**N° 2022-03 / 04**

**Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois et la CPAM de l'Essonne**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**CONSIDERANT** que dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour agir contre la précarité, garantir les droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins des populations fragiles,

**VU** la présente convention ayant pour objet de définir les modalités d'un échange de moyens et de compétences entre le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois et la CPAM de l'Essonne afin de consolider les collaborations entre le CCAS et la CPAM, d'assurer l'information et la formation continue des travailleurs sociaux et du personnel du CCAS, de favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes reçues par le CCAS.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois et la CPAM de l'Essonne et tout avenant ou document lié à ce dossier.

Fait à LA VILLE DU BOIS, le 13 décembre 2022.

Certifié exécutoire

Dépôt en sous-préfecture le :	23 DEC. 2022
Affichage le :	23 DEC. 2022

Le Président,  
Jean-Pierre MEUR





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la convention de partenariat entre le CCAS de la Ville du Bois et la CPAM de l'Essonne

.....  
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022D0304

Identifiant unique de l'acte : 091-269101218-20221208-2022D0304-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2022-03-04.pdf ( 99\_DE-091-269101218-20221208-2022D0304-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2022-03-04 ANNEXE.pdf ( 73\_CO-091-269101218-20221208-2022D0304-DE-1-1\_2.pdf )

Convention partenariat CCAS / CPAM





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation et de son affichage :

29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	<b>13</b>	Présents :	<b>08</b>
Nombre d'Administrateurs en exercice :	<b>13</b>	Votants :	<b>08</b>

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULT-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Catherine JOUAN, Nicole LEBON,

**Absents excusés**

Eric FAIVRE, Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Dolores LOPES, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**DELIBERATION**  
**N° 2022-03 / 05**

**Approbation de la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires »  
CPAM de l'Essonne**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**CONSIDERANT** le souci commun de lutte contre les exclusions, pour agir contre la précarité, garantir les droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins des populations fragiles,

**CONSIDERANT** la création du portail « Espace Partenaires », conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale pour faciliter ses interactions avec la Caisse de l'Essonne quant à l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

**VU** la convention ayant pour objet de définir les modalités d'un échange de moyens et de compétences entre le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois et la CPAM de l'Essonne afin de consolider les collaborations entre le CCAS et la CPAM, d'assurer l'information et la formation continue des travailleurs sociaux et du personnel du CCAS, de favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes reçues par le CCAS

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de la CPAM et à signer tout avenant ou document lié à ce dossier.

Fait à LA VILLE DU BOIS, le 13 décembre 2022.

Certifié exécutoire

Dépôt en sous-préfecture le :	23 DEC. 2022
Affichage le :	23 DEC. 2022

Le Président,  
Jean-Pierre MEUR



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la convention d'utilisation du portail extranet "Espace  
Partenaires" CPAM de l'Essonne

.....  
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022D0305

Identifiant unique de l'acte : 091-269101218-20221208-2022D0305-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2022-03-05.pdf ( 99\_DE-091-269101218-20221208-2022D0305-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : 2022-03-05 ANNEXE.pdf ( 73\_CO-091-269101218-20221208-  
2022D0305-DE-1-1\_2.pdf )

Convention portail extranet "Espace Partenaires"

